

# **BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Budget principal et annexe



**NOTE DE PRESENTATION**

## PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2020 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire (DOB) (*rapport de présentation en ligne sur le site de la commune*) et pourront être suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils municipaux.

Le DOB a présenté les grandes lignes d'élaboration du budget 2020 : une quasi stabilité des concours financiers de l'Etat, une hausse de la péréquation et la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

Il a permis de démontrer la démarche volontariste et prospective qui est conduite au niveau communal, afin de permettre de garder le cap fixé :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité ;
- Poursuite de la maîtrise des dépenses ;
- Recherche d'un développement de l'épargne et de l'autofinancement ;
- Maintien de l'effort d'équipement et de la qualité des services ;
- Réduction de l'endettement.

C'est donc l'ensemble des projets des budgets (principal et annexe) qui sont soumis à l'assemblée délibérante.

La crise sanitaire liée au Covid19 et l'instauration de l'état d'urgence ont des conséquences directes et très concrètes sur le budget de la commune. Il s'agit pour cet exercice de présenter un budget « unique » c'est-à-dire un budget tenant compte des résultats issus du compte administratif 2019 et la reprise des restes à réaliser. Par conséquent, par la suite, il n'y aura pas de budget supplémentaire.

De plus, ce budget tient compte de l'impact de la crise sanitaire tant en dépenses qu'en recettes.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14). S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- Consultation sur place,
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulées à l'adresse [finances@saintaubindemedoc.fr](mailto:finances@saintaubindemedoc.fr)
- Consultation sur le site internet de la ville [www.saint-aubin-de-medoc.fr](http://www.saint-aubin-de-medoc.fr)

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article L2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville.

Il est à préciser que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 5 000 à 10 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

## BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2020 s'élève à **12 126 555.37 €** incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 213 400 €	9 213 400 €
Section d'investissement	2 913 155.37 €	2 913 155.37 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 126 555.37 €</b>	<b>12 126 555.37 €</b>

### I. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement atteint 9 213 400 €.

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

Recettes de fonctionnement		BP 2019	CA 2019	BP 2020	Var. BP2020/CA2019
013	Atténuation de charges	100 000	74 964.79	75 000	+ 0.04 %
70	Produits des services	1 251 400	1 353 598.55	1 101 000	-18.66 %
73	Impôts et taxes	6 407 110	6 794 707.45	6 848 200	+ 0.79 %
74	Dotations et participations	1 004 800	1 026 093.04	999 200	-2.62 %
75	Autres produits gestion courante	23 400	32 056.54	17 500	-45.41%
77	Recettes exceptionnelles	1 000	5 373.12	1 000	
042	Opération d'ordre	158 670	158 340.37	171 500	+8.31 %
002	Résultat d'exploitation reporté				
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>		<b>8 946 380</b>	<b>9 445 133.86</b>	<b>9 213 400</b>	<b>-2.45 %</b>

#### 1. Chapitre 70 – Produits des services

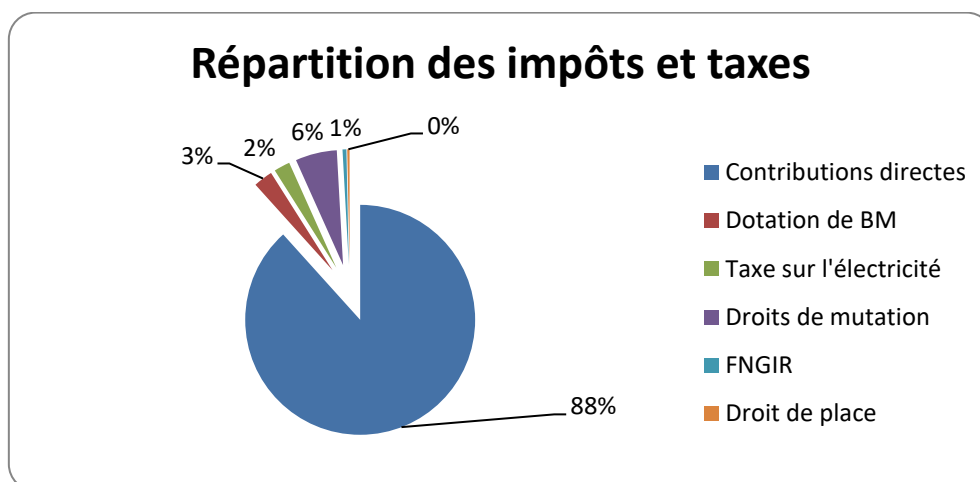
C'est le chapitre le plus impacté par la crise sanitaire.

En effet, celui-ci comprend les produits principalement liés aux manifestations culturelles, ceux issus de la restauration scolaire, des accueils périscolaires, des accueils de loisirs, des activités jeunesse, des séjours, de la crèche et de la halte-garderie.

**C'est une perte de recette estimée à 186 500 €.**

## 2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 6 848 200 € et représente à lui seul 74 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :



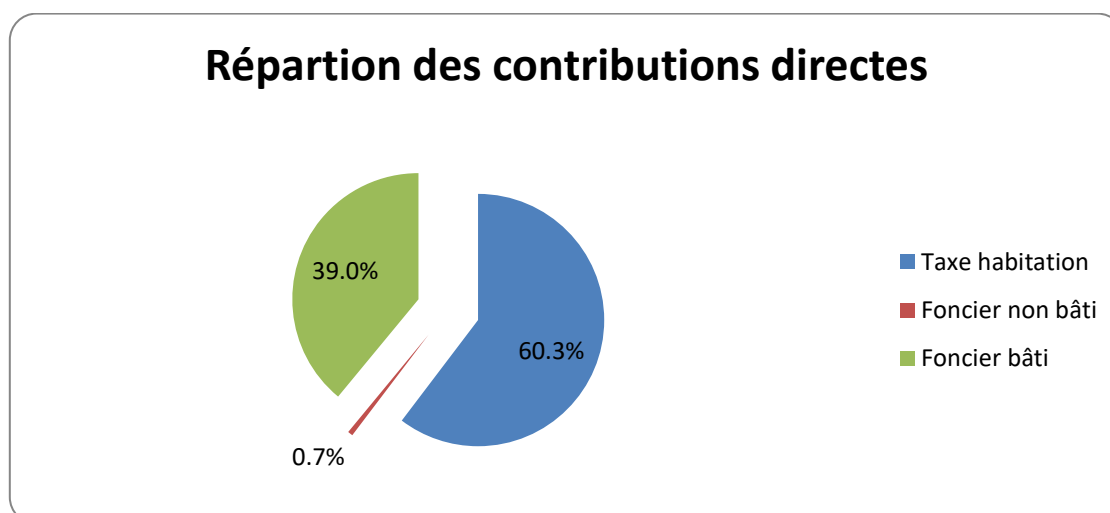
### a) Contributions directes

Les contributions directes représentent 88 % des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 6 047 900 € (pour mémoire 5 904 025 € au CA 2019). La commune a décidé de ne pas augmenter les taux communaux.

Le montant inscrit au BP 2020 correspond au montant porté sur l'état 1259, transmis par les services fiscaux.

Le Projet de Loi de Finances 2020 propose quelques ajustements, année de transition, où le dégrèvement pour 80% des ménages est pleinement mis en œuvre : la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont fiés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20% des ménages restant soumis au paiement de la TH.

La répartition du produit fiscal des contributions directes est la suivante :



### b) La dotation versée par la Métropole

La commune de Saint-Aubin de Médoc perçoit de Bordeaux Métropole une dotation de solidarité métropolitaine dont le montant est estimé pour 2020 à 185 500 € contre 181 391 € pour la DSM définitive de 2019.

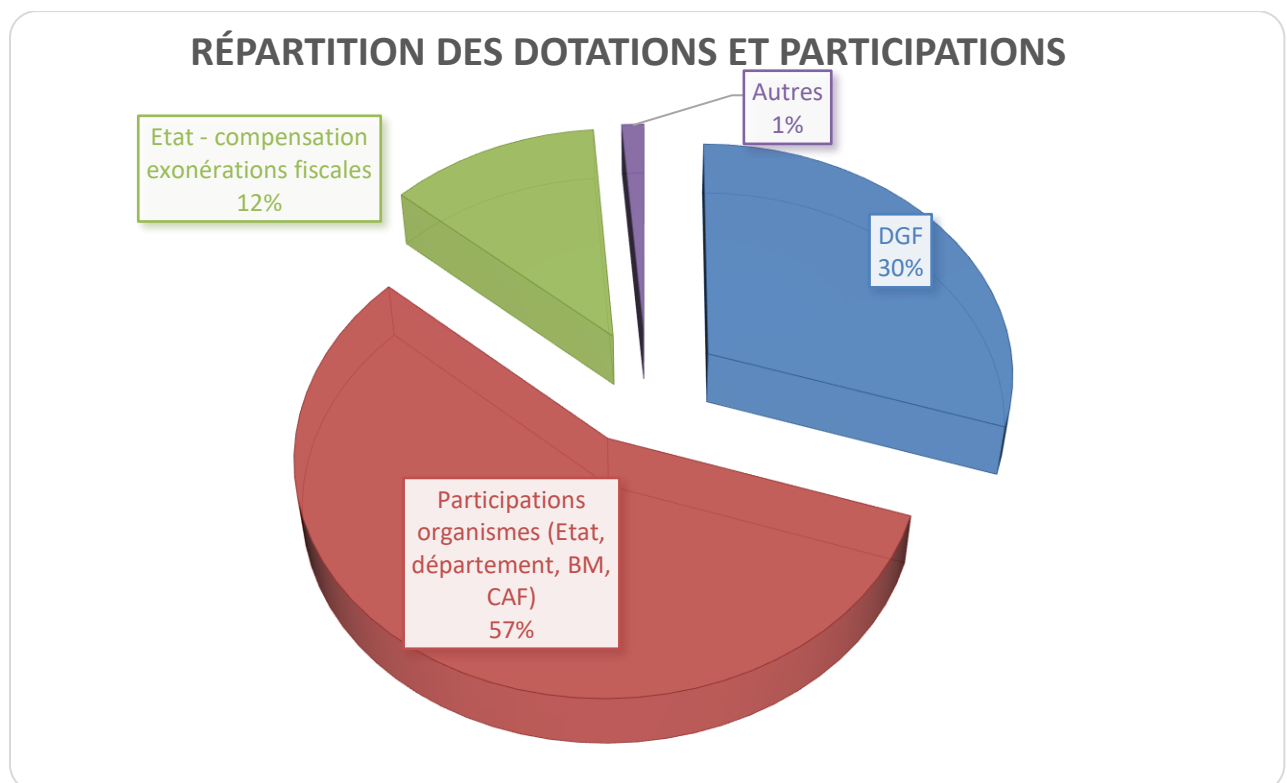
### c) Autres éléments remarquables

Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus sont estimées à 400 000 €. Cependant, le contexte de la crise sanitaire ayant impacté les ventes immobilières, le montant est difficile à estimer (pour mémoire : 2017 = 571 338 €, 2018 = 481 157 €, 2019 = 489 035 €), même si ces taxes sont perçues avec un décalage dans le temps avec la date de la vente du bien.

La taxe sur l'électricité et les droits de place n'appellent pas d'observations particulières et ont des prévisions proches des réalisations des trois années précédentes.

## 3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

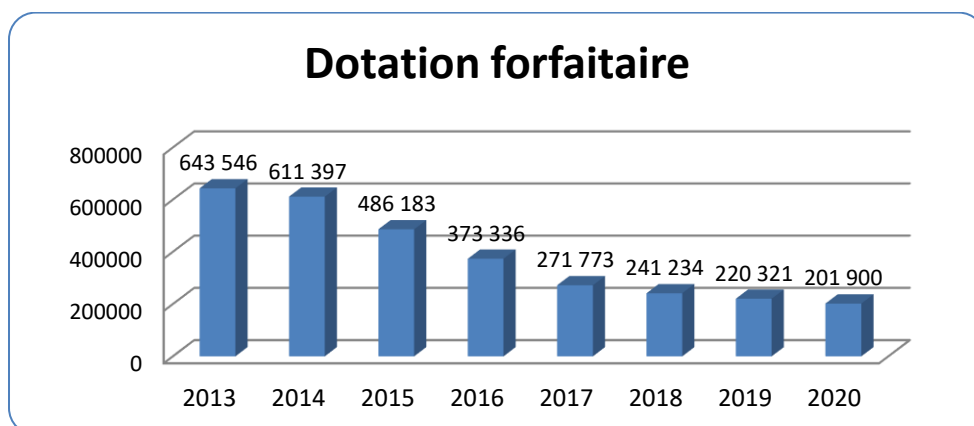
Ce chapitre budgétaire totalise 999 200 €, représente 11 % des recettes de fonctionnement et diminue de 2.62 % par rapport au CA 2019. Il est composé des principaux éléments suivants :



### a) Dotation globale de fonctionnement

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la dotation globale de fonctionnement, composé d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de solidarité rurale (DSR).

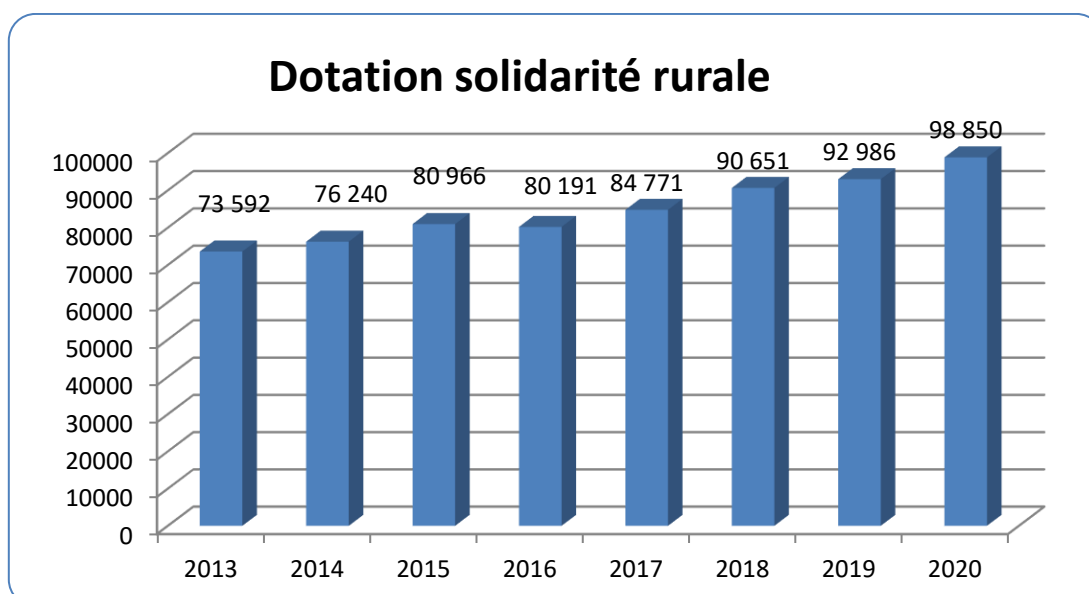
- La dotation forfaitaire a évolué de la façon suivante :



### b) Dotation de solidarité rurale

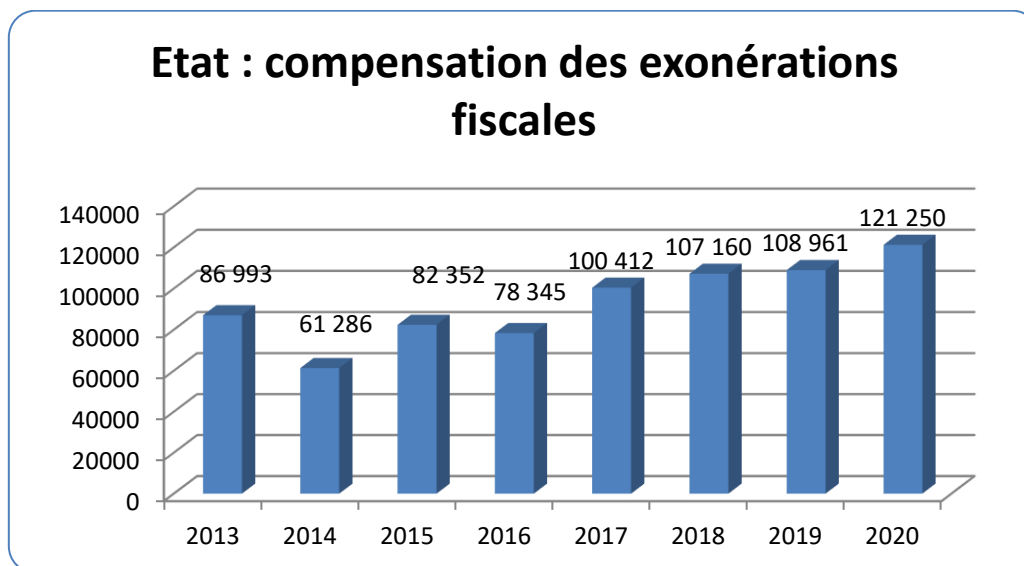
Le deuxième concours financier composant la DGF est la DSR. Cette dotation est composée de 3 fractions : la fraction bourg-centre, la fraction péréquation et la fraction cible.

Le montant de la DSR de 2020 est en légère augmentation par rapport à celle de 2019.



### c) Les dotations de compensation d'exonérations de l'Etat

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier, bâti ou non bâti. Globalement, l'évolution anticipée est la suivante :



### d) Les autres évolutions remarquables

Concernant les autres subventions (articles 747 et 748 sauf 7483), celles-ci atteignent 564 500 € au BP 2020. Ces recettes proviennent de la CAF, de Bordeaux Métropole et du Département.

Cette année, la commune reçoit également une dotation dans le cadre du recensement dont le montant s'élève à 12 700 €.

## 4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « atténuation de charges » comptabilise 75 000 € au BP 2020 contre 74 964.79 € au CA 2019. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, congés maternités et les participations de l'Agence de Services et de paiement (ASP). Ces participations portent sur les contrats de travail visant l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » totalise 17 500 € au BP 2020 contre 32 056.54€ au CA 2019. Il comprend essentiellement les recettes de location d'immeubles (15 500 €), et les mécénats dans le cadre du festival des Noctambules (ici une perte estimée à 23 000 € dans le cadre de la crise sanitaire).

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » : n'appelle pas d'observations particulières.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues pour un montant de 156 500 € (intégrant la neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement) et aux travaux en régie pour 15 000 €.

## **B. Les dépenses de fonctionnement**

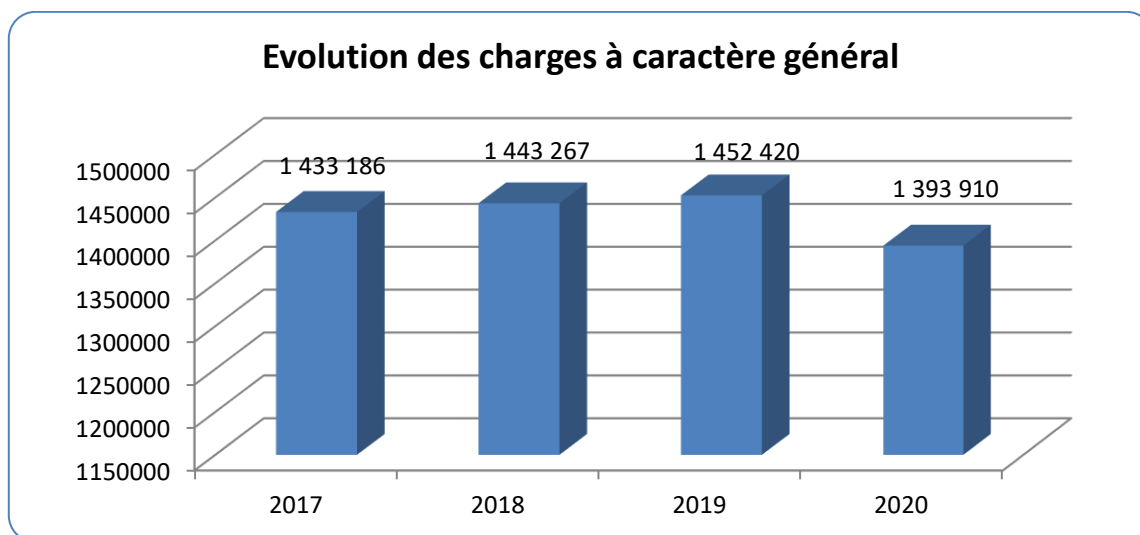
Les dépenses de fonctionnement totalisent 9 213 400 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement		Budget 2019	CA 2019	BP 2020	Variation BP2020/CA2019
011	Charges à caractère général	1 457 115	1 452 420.40	1 393 910	-4.03 %
012	Charges de personnel	4 220 000	4 214 977.57	4 330 000	+2.73 %
014	Atténuation de produits	1 663 605	1 659 955.22	1 666 260	+0.38 %
65	Autres charges de gestion courante	264 260	253 067.76	341 030	+34.76 %
66	Charges financières	351 938	343 794.79	293 500	-14.63 %
67	Charges exceptionnelles	1 000	246.16	2 500	
<b>Total dépenses réelles :</b>		<b>7 957 918</b>	<b>7 923 804.98</b>	<b>8 006 200</b>	<b>+1.04 %</b>
042	Opération d'ordre	525 235	525 123.51	526 000	+ 0.17 %
023	Virement à la SI	463 227		660 200	
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>		<b>8 946 380</b>	<b>8 448 928.49</b>	<b>9 213 400</b>	

### **1. La répartition par nature des dépenses de fonctionnement**

#### **a. Chapitre 011- charges à caractère général**

Les charges à caractère général totalisent 1 393 910 € et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



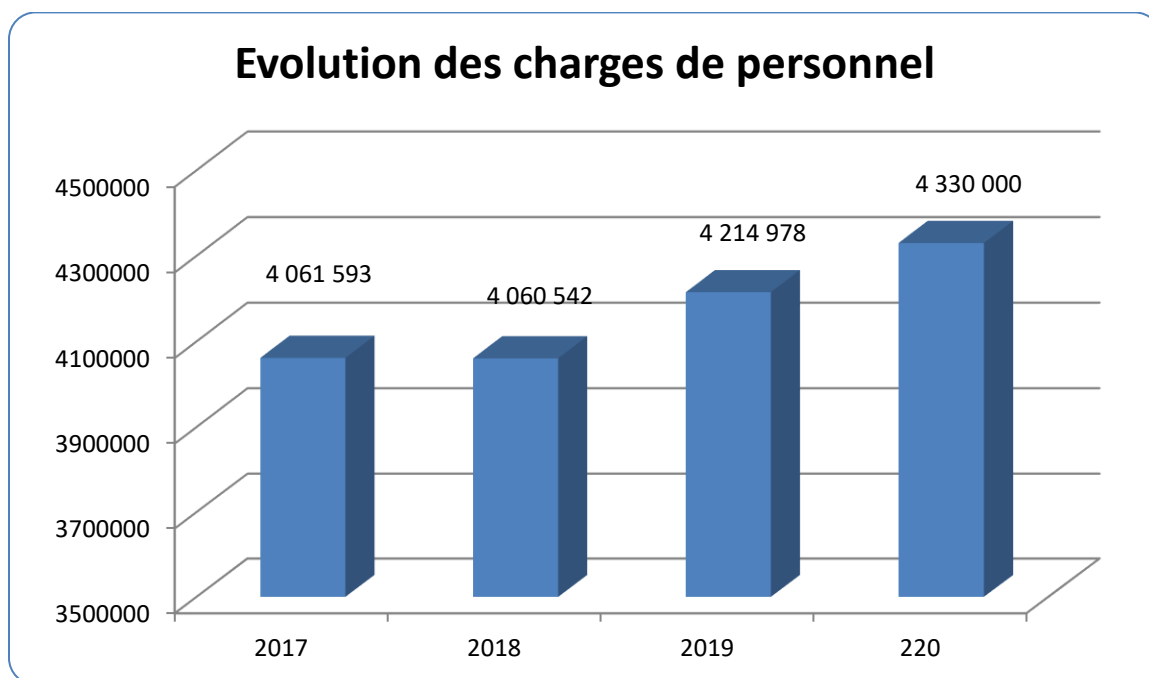
L'ensemble des services municipaux ont reconstruit leur budget afin de prendre en considération la crise sanitaire.

**Cela contribue à hauteur de 98 590 € à la diminution des dépenses au niveau de ce chapitre.**



## b. Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 4 330 000 € et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



Dans un contexte budgétaire contraint, le pilotage de la masse salariale constitue un enjeu majeur en raison de son importance dans les dépenses de fonctionnement. En effet, sa maîtrise permet de maintenir des marges de manœuvre sur l'investissement.

Les dépenses de personnel tiennent compte des évolutions suivantes :

- La loi de finances pour 2020 prévoit l'application de la 3ème phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations),
- Il convient d'appliquer l'effet vieillesse du G.V.T. (c'est-à-dire l'augmentation strictement liée à l'ancienneté, soit les avancements d'échelon).
- Prévoir la partie glissement et technicité du GVT, c'est-à-dire l'impact des promotions internes et des nominations en cas de réussite aux concours ou examens professionnels.
- En 2020, la commune a organisé les élections municipales, ce qui impactera également l'évolution des charges de personnel.
- La nécessité de recruter du personnel temporaire chargé de la collecte d'informations statistiques dans la cadre de la procédure de recensement de la population 2020 (14 agents recenseurs),
- Prendre en considération les augmentations des cotisations et la revalorisation du SMIC.

Chaque départ d'un agent de la collectivité est analysé afin de développer les compétences et/ou à l'effet de Noria, c'est-à-dire le remplacement des départs par des agents moins avancés dans leur carrière et donc moins rémunérés.

Les charges de personnel représentent 54.08 % des dépenses réelles de fonctionnement. La moyenne de la strate nationale est à 56 %.

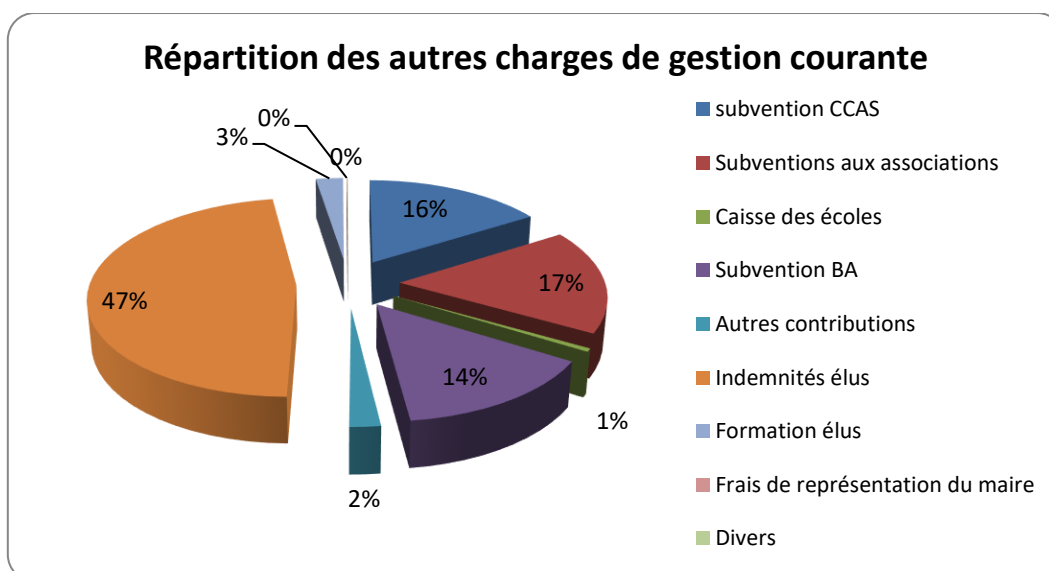
### c. Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire totalise 1 666 260 €. L'essentiel de cette somme (1 496 910 €) correspond au versement de l'attribution de compensation de fonctionnement à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation et du transfert de compétences (GEMAPI, Formation, Numérique et informatique...)

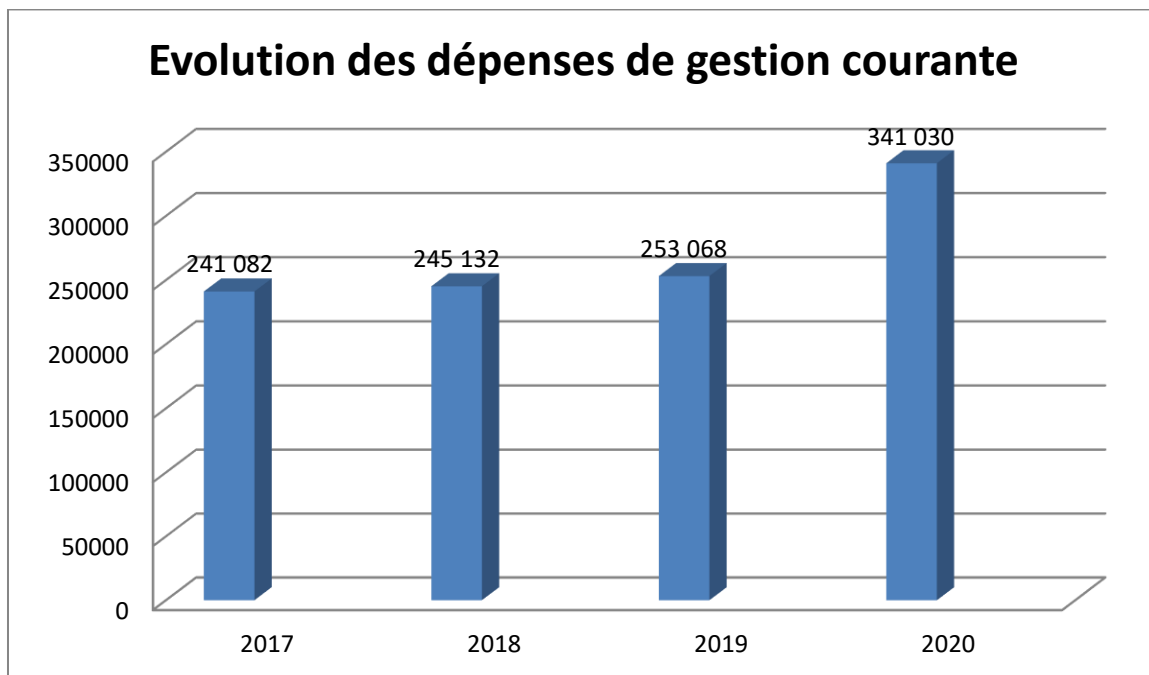
On trouve également dans ce chapitre, le reversement dans le cadre de la loi SRU qui s'élève à 115 000 € ainsi que le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) dont le montant de ce dernier est en légère hausse par rapport à celui de 2019.

### d. Chapitre 65 – autres dépenses de gestion courante

Les autres dépenses de gestion courante se décomposent de la façon suivante :



Quant à l'évolution de ces dépenses au cours des dernières années, elle a été la suivante :

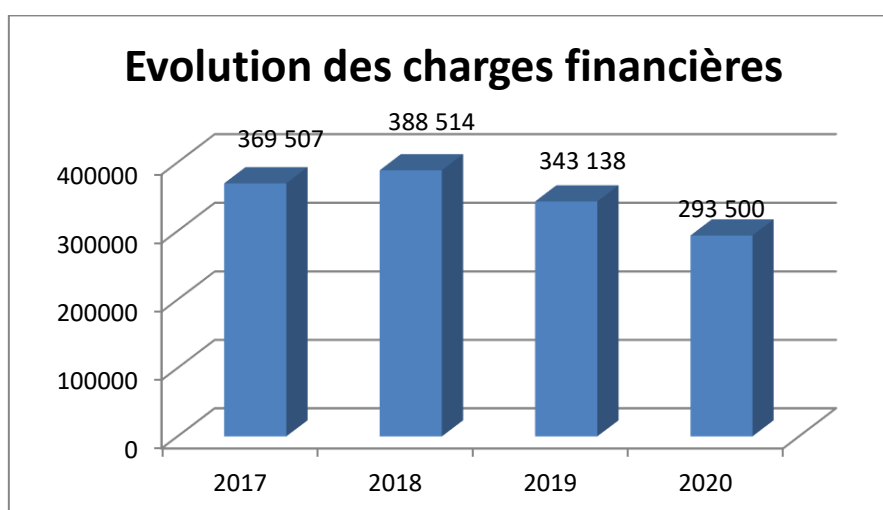


L'augmentation de ce chapitre s'explique par :

- L'inscription au niveau du budget de la subvention d'équilibre du budget de l'Espace Villepreux qui a besoin d'un coup de pouce supplémentaire dû à l'arrêt de l'activité commerciale pendant la crise sanitaire (58 780 €) ;
- L'obligation de former les élus ayant une délégation et n'ayant jamais exercé ces fonctions auparavant.

#### e. Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières budgétées totalisent 293 500 € :



Cette diminution sur le BP 2020, est le fruit des actions menées par la commune pour se désendetter (réaménagement d'emprunts et remboursement anticipé).

## f. Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » atteint 1 000 € et intègre les crédits nécessaires à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercice clos.

Le chapitre 042 « Opération d'ordre » : Un montant total de 526 000 € est dévolu aux dotations aux amortissements.

La commune consacre un virement de 660 200 € en faveur de la section d'investissement. Ainsi, la commune retrouve de l'autofinancement, conformément aux objectifs fixés et qui visent à maintenir la capacité d'investissement de la commune.

## II. Section d'Investissement

La section investissement du budget primitif 2020 atteint 2 913 155.37 €.

### A. Les ressources d'investissement

Recettes d'investissement		Budget 2019	CA 2019	BP 2020	RAR
10	Dotations et fds propres	1 372 631.70	1 377 178	1 116 205.37	
13	Subventions d'investissements	361 917.31	185 639.50	120 630	
16	Emprunts et dettes	795 567.18	0	0	400 000
040	Opération d'ordre entre section	525 235	525 123.51	526 000	
041	Opérations patrimoniales	69 648	68 440.99	23 100	
021	Virement de la sect. d'exploitat.	463 227		660 200	
024	Produits de cession	42 500		42 300	24 720
<b>Total recettes d'investissement :</b>		<b>3 630 726.19</b>	<b>2 156 382</b>	<b>2 488 435.37</b>	<b>424 720</b>

### 1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 1 116 205.37 € et se décompose en :

- **fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).** Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA de 16.404 % pour les dépenses éligibles réalisées en 2019.
- **Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement** reversées par Bordeaux Métropole.
- **L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2019 dans son intégralité.**

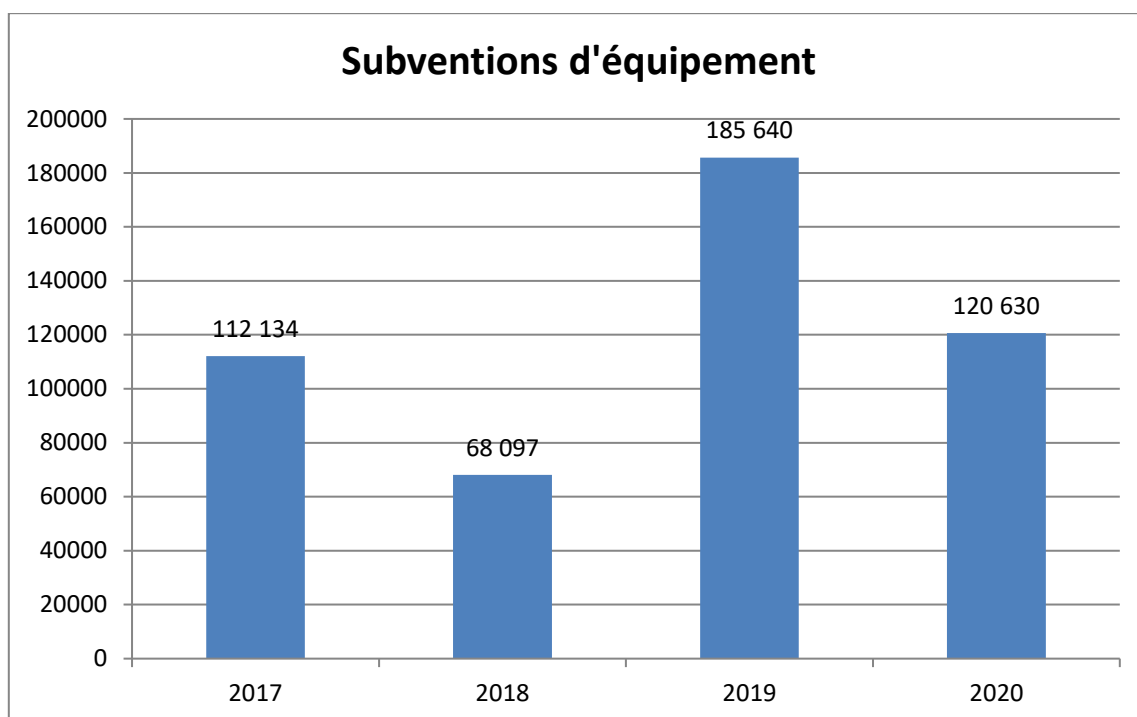
### 2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement développé au point B ci-après « Opérations d'équipement ».

Les 120 630 € de subventions à percevoir prennent en compte :

- La participation du département pour la rénovation du presbytère
- Le FDAEC

L'historique de ces dernières années en matière de subventions reçues est le suivant :



### **3. Chapitre 16 – Emprunts**

Pour l'exercice 2020, aucune ligne d'emprunt n'est inscrite.

### **4. Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement**

Les autres chapitres de recettes d'investissement (021 et 040) sont les contreparties du 023 et 042 expliquées en dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 041 « opération patrimoniale » comptabilise la cession à titre gratuit des parcelles à Bordeaux Métropole.

Quant au chapitre 024, il comptabilise la cession de la salle Pierrette Aymar du Lycée Sud Médoc.

## **B. Les emplois d'investissement**

### **1. La répartition par nature de nos dépenses d'investissement**

#### **a. Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées**

La simulation au 01/01/2020 aboutit à un remboursement en capital des emprunts de 458 906.86 €.

## **b. Dépenses d'équipement**

Le tableau qui suit liste les opérations nouvelles du BP 2020, hors restes à réaliser :

<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>BP 2020</b>
<b>141</b>	Mat outillage et mobilier	194 805
<b>142</b>	Gros travaux	422 305
<b>155</b>	Ecoles	25 100
<b>173</b>	Réhabilitation du Presbytère	70 000
<b>TOTAL</b>		<b>712 210</b>

## **c. Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement**

- Le chapitre 204 comptabilise l'attribution de compensation investissement versée à Bordeaux Métropole pour un montant de 125 000 €.
- Le chapitre 040 « opération d'ordre entre section » est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement et correspond aux amortissements des subventions d'investissement ainsi qu'aux travaux en régie.
- Le chapitre 041 « opération patrimoniale » comptabilise la contrepartie vue en dépenses d'investissement.

## BUDGET ANNEXE : L'ESPACE VILLEPREUX

Le budget primitif 2020 s'élève à **223 415.18 €**, incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	201 780.00 €	201 780.00 €
Section d'investissement	21 635.18 €	21 635.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>223 415.18 €</b>	<b>223 415.18 €</b>

### 1- Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2020 atteint 201 780 €.

- **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement totalisent 201 780 €, et se décomposent de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement		Rappel BP 2019	CA 2019	BP 2020	Variation BP2020/CA2019
70	Produits des services	11 500.00	10 027.44	10 000.00	-0.27%
74	Dotations et participations	7 810.00	0.00	58 780.00	
75	Autres produits gestion courante	195 500.00	202 992.08	130 000.00	-35.96%
77	Recettes exceptionnelles	100.00	0.00		
042	Opération d'ordre	5 000.00	926.87	3 000.00	+223.67%
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>		<b>219 910.00</b>	<b>213 946.39</b>	<b>201 780.00</b>	<b>-5.69%</b>

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 10 000 €, il s'agit des provisions pour charges des locataires.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » totalise 58 780 €, il s'agit d'une subvention de la commune inscrite afin d'équilibrer la section de fonctionnement mais non versée depuis huit exercices budgétaires.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise 130 000 €. Ce chapitre représente à lui seul 78% des recettes réelles de fonctionnement, mais il a été très impacté par la crise sanitaire au niveau des recettes liées à l'activité commerciale. La perte de recettes est estimée à 60 000 €.

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Les recettes provenant des loyers : 80 000 €
- Les recettes issues des activités commerciales : 50 000 €

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », dans lequel sont comptabilisés les travaux en régie, totalise 3 000 €.

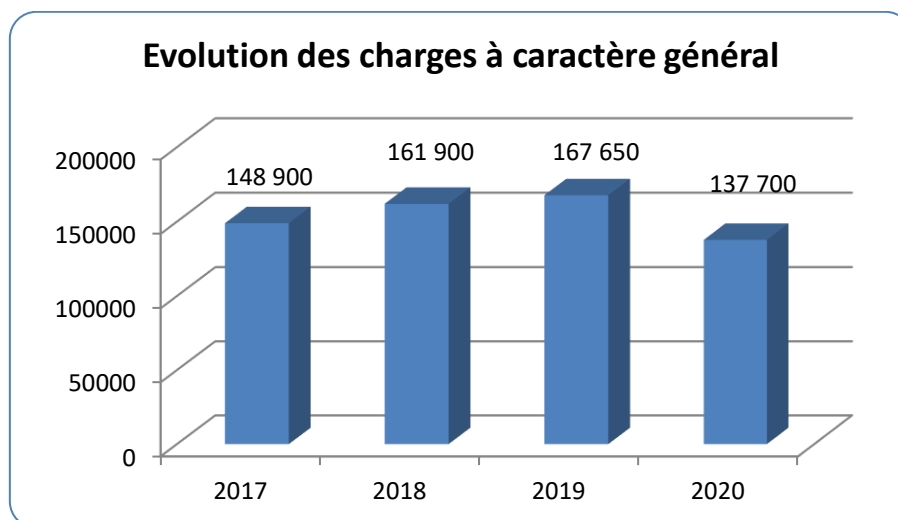
- **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement totalisent 201 780 €, et se décomposent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		Rappel BP 2019	CA 2019	BP 2020	Variation BP2020/CA 2019
011	Charges à caractère général	167 650.00	153 944.34	137 700.00	-10.55%
012	Charges de personnel	50 000.00	49 845.49	62 000.00	+24.38%
042	Opération d'ordre	2 260.00	2 238.79	2 080.00	-7.09%
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>		<b>219 910.00</b>	<b>206 028.62</b>	<b>201 780.00</b>	<b>-2.06%</b>

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 137 700 €, soit 69% des dépenses réelles de fonctionnement. Le budget a été reconstruit afin de tenir compte de la crise sanitaire, cela représente une diminution de dépenses de 29 200 €.

Les inscriptions budgétaires ont varié de la manière suivante ces dernières années :



Le chapitre 012 « Charges de personnel » totalise 62 000 €. Ce chapitre représente 31 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Une revalorisation de la répartition du temps de travail des 2 agents affectés à l'activité commerciale de l'Espace Villepreux a été réalisée, ce qui explique la forte variation par rapport au CA 2019.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » comptabilise 2 080 € au titre des amortissements des biens d'investissement.

## 2- Section d'Investissement

La section d'investissement du budget primitif 2020 atteint 21 635,18 €.



- **Les ressources d'investissement :**

Recettes d'investissement		Rappel BP 2019	CA 2019	BP 2020
10	Dotations et fonds propres	8 006.48	8 006.48	7 917.77
16	Emprunts et dettes	10 487.10		11 637.41
040	Opération d'ordre entre section	2 260.00	2 238.79	2 080.00
<b>Total recettes d'investissement :</b>		<b>20 753.58</b>	<b>10 245.27</b>	<b>21 635.18</b>

Le chapitre 10 « Dotations et fonds propres » totalise 7 917.77 €, correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comptabilise 11 637.41 €, montant inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » totalise 2 080 € et correspond à l'amortissement des biens d'investissements, contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- **Les emplois d'investissement**

Les **dépenses d'équipement** totalisent 12 200 €. Elles correspondront principalement à de l'achat de mobilier et de matériels, la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du diagnostic sécurité est également prévue.

Les **dépenses d'ordre**, imputées au Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », totalisent 3 000 €. Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement correspondant aux travaux en régie.